

Arrêté temporaire de circulation

Pose 30m de génie civil D42/45 total du regard client à la chambre A4P n°931/49023

RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU)

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment l'article R. 417-9,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU le code de la route et notamment les articles R110-1, R110-2, R 110-3, R 411-5, R 411-8,

R 411-25, R 415-6.,

VU la demande par laquelle **CIRCET ERI5080 demeurant TSA 70011 69134 DARDILLY CEDEX représentée par Christopher LIVET** - demande l'autorisation d'occuper temporairement le domaine public.,

CONSIDÉRANT que des travaux de **pose 30m de génie civil D42/45 total du regard client à la chambre A4P n°931/49023** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement, afin d'assurer la sécurité des usagers, **du 22/04/2025 au 12/05/2025 RUE DU PRESOIR (D80) (BEAUPREAU)**,

ARRÊTE

ARTICLE 1

À compter du 22/04/2025 et jusqu'au 12/05/2025, le stationnement des véhicules légers et poids lourds est interdit du 29 au 32 RUE DU PRESOIR (D80). Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme dangereux au sens de l'article R. 417-9 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.

ARTICLE 2 - SIGNALISATION

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, CIRCET ERI5080.

ARTICLE 3 - CHARGES D'EXECUTION

De l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Beaupréau-en-Mauges, le 25/03/2025

Le Maire de la Commune de Beaupréau-en-Mauges

Franck AUBIN



DIFFUSION:

- CIRCET ERI5080
- BRANGEON
- HDV
- Pompier de La Poitevinière
- Mairie Beaupréau

ANNEXES:

PLAN

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Point d'accès au réseau

Adduction de la parcelle par 30m de génie civil, pose fourreau ø42/45 (PVC, gris lisse rigide aiguillé)

Limite de propriété

Regard client

Droit du terrain

18 mars 2025 09:43:18
47.204072314541456N 1.0011483353233779W
28B Rue du Pressoir
Beaurebeau-en-Mauges